

Élections des représentants des parents Au Conseil d'École

Calendrier

- Vendredi 18 septembre 2020

Constitution de la liste électorale

- Lundi 28 septembre 2020

Date limite de dépôt des candidatures

- Mercredi 30 septembre 2020

Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté

- Vendredi 2 octobre 2020

Distribution du matériel de vote par correspondance

- Vendredi 09 octobre 2020

Élections. Dépouillement dès la clôture du scrutin à 14h.

-contestation : 5 jours à compter de la proclamation des résultats

Informations aux familles:

Chaque parent d'un enfant quel que soit sa situation matrimoniale est électeur et éligible.

Chaque parent ne dispose que d'une voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans la même école.

Les documents pour les élections pourront être envoyés aux conjoints séparés ou divorcés si leur adresse a été communiquée à l'école sur la fiche de renseignements.

La liste électorale est consultable par tous auprès de Mme la Directrice.